

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

ARRETE N° 9 - 0 1 8 /MCE/MCPEA/MEF

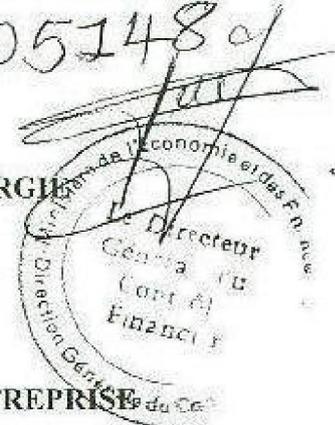
portant fixation des prix de vente de l'énergie électrique produite, importée, transportée et distribuée dans les localités électrifiées du second segment de l'électrification (électrification rurale)

*Visa CFM 05148
07-07-09*

LE MINISTRE DES MINES, DES CARRIERES ET DE L'ENERGIE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRISE
ET DE L'ARTISANAT**



- Vu la constitution;
- Vu le décret n° 2007 - 349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret n° 2008 - 517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement du Burkina-Faso;
- Vu le décret n° 2007 - 424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n°2008-403/PRES/PM/SGG-CM du 10 juillet 2008 portant organisation-type des départements ministériels;
- Vu le décret n°2008-864/PRES/PM/MCE du 30 décembre 2008 portant organisation du Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie;
- Vu le décret n°2008-154/PRES/PM/MEF du 02 avril 2008 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu la loi 027-2007/AN du 20 novembre 2007 portant réglementation générale du sous-secteur de l'électricité au Burkina Faso ;
- Vu le décret n°2008-369/PRES/PM/MCE/MEF/MPCEA du 24 juin 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité;
- Vu la loi n°15/94/ADP du 05 mai 1994 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso, modifiée par la loi n°33-2001/AN du 04 décembre 2001;
- Vu le décret n°96-062/PRES/PM/MCIA du 14 mars 1996 fixant les modalités d'application de la loi n°15/94/ADP du 05 mai 1994 portant organisation de la concurrence au Burkina Faso;
- Vu le décret n°2003-615/PRES/PM/MCPEA/MFB du 26 novembre 2003 portant réglementation des prix des produits, biens et services soumis à contrôle.

Fonds de Développement
de l'Électrification
SECRETARIAT
Arrivée le 11/12/2009